

DECLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le président du CHS-CT

Pour la première fois dans ce département, l'ensemble des organisations syndicales a boycotté les deux réunions plénières du dernier CHS-CT. Ce boycott avait pour but de marquer le changement de paradigme qui est en cours à la Direction Générale des Finances Publiques et la dégradation continuelle des conditions de travail des agents dépendant du périmètre de cette instance. Ainsi le lundi 11 juin 2018, une cinquantaine d'agents rochelais ont envahi cette instance en effectuant une marche funèbre symbolisant le déclin de leurs conditions de travail, et le mercredi 13 juin 2018, les représentants du personnel vous ont remis une déclaration liminaire commune de boycott.

Dans cette déclaration liminaire, les organisations syndicales s'appuyaient sur la lettre du 05/06/2018 de notre ministre M. DARMANIN, adressée aux cadres supérieurs, qui avait fixé dans ses trois priorités, une amélioration des conditions de travail et une meilleure qualité de service aux usagers. Nous ne reprendrons pas tous les termes de cette déclaration. Néanmoins, la CGT Finances constate que notre ministère continue à appliquer voire accentue une politique de management pathogène pour les conditions de travail afin de répondre à la seule priorité de ce ministère : la réduction de ses dépenses.

Ainsi au 01/09/2018, la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime subit une cinquantaine de vacances de postes, résultante d'une anticipation des futures suppressions de postes. La CGT Finances considère que cette situation est désormais ingérable pour les services de ressources humaines de ce département et exige que le taux de recouvrement des emplois soit de 100%. La vision purement comptable de la gestion des effectifs engage la responsabilité du Directeur Général mais aussi de son ministre au sens des articles L4121-1 et L4121-2 du Code du travail en cas de problème grave sur des services en sous effectifs chroniques alors que dans le même temps ces services doivent absorber des suppressions de postes.

Ce n'est pas la mise en place de deux plates-formes téléphoniques confiées à la société Pros-Consulte, prestataire « spécialisé », l'une destinée à l'ensemble des agents et l'autre dédiée spécifiquement aux problématiques managériales, qui résoudra cette dégradation continue.

Un service téléphonique gratuit, disponible 24h/24h et 7j/7j, qui, nous promet-on, offrira aux agents un lieu d'écoute privilégié pour aborder toute difficulté d'ordre professionnel et/ou personnel. Il permettra également aux managers de disposer d'une offre de conseils.

Les consultations seront réalisées par une équipe de psychologues diplômés, dans le respect le plus strict de l'anonymat et de la confidentialité des échanges.

Cela reste pour nous un simple dispositif d'écoute, une sorte coaching au rabais. Et encore nous ne devrions pas trop nous plaindre puisque l'écoute de notre propre souffrance sera gratuite contrairement aux plates-formes téléphoniques mises en place par notre ministère envers les citoyens pour les renseigner sur leurs situations fiscales.

L'installation de ces plates-formes, si elle peut avoir un intérêt limité (étant soumise à la confidentialité) dans la détection des risques psycho-sociaux, ne peut absolument pas compenser une politique de restriction budgétaire qui vise notamment à déshabiller les services de ressources humaines départementaux voire à les régionaliser à terme.

C'est une évidence et il est regrettable de rappeler que, un véritable lien de confiance entre deux interlocuteurs sur des sujets aussi intimes, a plus de facilité à s'établir par une discussion physique que téléphonique.

Ces plates-formes n'ont qu'un seul but pour la DGFIP, se dégager de sa responsabilité face à son obligation de résultat d'employeur en matière de santé physique et mentale.

Nous ne connaissons pas le coût budgétaire d'une telle mesure, mais nous reviendrons en questions diverses aux moyens insuffisants accordés à la médecine de prévention de ce département et à son installation sur La Rochelle.

Pour notre section, une véritable politique de prévention ne peut être menée que par l'ensemble des acteurs de prévention présents dans cette instance, c'est-à-dire les directions locales, le médecin de prévention, les agents de la cellule CVT (Conditions de Vie au Travail), l'Inspecteur de Santé Sécurité au Travail (qui participe lui aussi à la détection des risques psycho-sociaux), l'assistante sociale, les représentants du personnel, les chefs de service sans oublier les agents eux-mêmes.

Il n'y a pas que les risques psycho-sociaux qui sont traités à distance, il y a aussi les missions civiles et fiscales.

À la demande des organisations syndicales, vous avez ajouté à l'ordre du jour l'installation de la cellule d'assistance qui devrait effectuer des missions. Nous débattons des éventuels risques organisationnels que peut provoquer ce type d'installation et ses conséquences diverses et variées.

Au mercredi 26/09/2018, nous avons constaté avec surprise que, pour la première fois, la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime ne fournit aucun document ou élément d'information sur plusieurs points figurant à l'ordre du jour portant sur des travaux ou l'installation de services dont certains nécessitent des avis

Nous espérons **que nous faisons face à un simple dysfonctionnement dû aux restructurations incessantes de ses services internes**. Toutefois, faute de documents, nous considérons que nous sommes empêchés d'émettre des avis. **Cette situation n'en reste pas moins intolérable**, et nous vous demandons, en tant que président de cette instance, d'interpeller cette direction comme le prévoit la circulaire du fonctionnement du CHS-CT sur le délai de transmission de documents portant sur l'ordre du jour et aussi sur son devoir d'information en cas d'événements graves.

Nous avons tous conscience que les prérequis pour qu'une politique de prévention puisse être mise en place dans les directions respectives de ce CHS-CT restent :

- des constats partagés ;
- un climat de confiance entre les différents acteurs ;
- des moyens adaptés aux besoins.

Les représentants CGT Finances de Charente-Maritime